



Problème de déclaration dans une colocation

Par Jessi23454

Bonjour,

Je me pose des questions concernant une situation de colocation. En effet, il semble qu'un des colocataires ne soit pas déclaré aux autorités, malgré l'existence d'un contrat signé avec le propriétaire. Les paiements se font sur un compte personnel, et la situation semble donc non conforme aux obligations légales. Quels sont les risques pour le propriétaire dans ce cas ? Est-ce qu'il pourrait s'en sortir indemne en trouvant une excuse, par exemple en affirmant qu'il héberge simplement quelqu'un ? Ou bien est-ce que cela entraînera inévitablement une amende ou d'autres sanctions, sachant que la colocation a commencé en octobre ?

Par Marck_ESP

Bienvenue,

Qu'entendez vous par "pas déclaré aux autorités" ?

Par LaChaumerande

Bonjour

Marck, je crois comprendre, comme vous sans doute, que le propriétaire-bailleur ne déclare pas les revenus fonciers générés par un des coloc.

Jessi, pouvez-vous confirmer mon impression ?

Par janus2

Bonjour,

Même question...

Par Isadore

Bonjour, et cette personne est-elle bien un colocataire, c'est-à-dire désignée comme locataire sur le bail ?

Il n'y a rien d'anormal à faire le paiement sur un compte dit "personnel" si le bailleur est une personne physique et pas une personne morale. De toute façon si vous opposez le terme "compte personnel" à "compte professionnel", c'est une distinction purement commerciale, il n'y a juridiquement pas de différence entre les deux, qui sont des comptes de dépôt.

Il y a simplement des cas où il est obligatoire d'avoir des comptes séparés pour les activités personnelles et professionnelles.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Même si le bailleur fraude sur ses revenus fonciers, ceci n'enlève rien aux droits du locataire ou colocataire puisqu'il a signé un bail et paye son loyer.